

Commune de VILLELONGUE-de-la-SALANQUE
22 avenue du Littoral- 66410 VILLELONGUE DE LA SALANQUE

**Procédure de sélection préalable à la mise à disposition
du Grand Café sis sur le domaine public communal
en vue de l'exploitation d'un bistro (Café-restaurant) place de la République**

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES PROPOSITIONS : 31 août 2026



CAHIER DES CHARGES

LIEU D'IMPLANTATION

Située en deuxième ligne du littoral des Pyrénées-Orientales, la commune de Villelongue-de-la-Salanque compte environ 3 400 habitants permanents et bénéficie d'une attractivité saisonnière liée à la proximité du littoral méditerranéen.

La municipalité souhaite redynamiser son cœur de village par la réhabilitation du café historique communal.

Le projet vise à créer un lieu :

- convivial,
- intergénérationnel,
- ouvert à l'année,
- participant à l'animation commerciale et sociale du centre-bourg.

Le Grand Café est situé sur la place de la République qui constitue un espace central emblématique du cœur de ville. Située au pied de la porte d'entrée du centre historique (la cellera), permettant d'accéder à l'église, la place joue un rôle de liaison entre le centre ancien et les extensions plus récentes de la ville. Les principales festivités communales s'y déroulent tout au long de l'année.

La licence IV qui permettra d'exploiter pleinement le potentiel de l'établissement en élargissant l'offre des boissons proposées à la clientèle est en cours d'acquisition.

Le projet de réhabilitation transformera complètement l'espace.

Mais ce projet de réhabilitation ne se limite pas à des améliorations fonctionnelles ; il vise également à créer un espace agréable et accueillant, répondant aux attentes des occupants tout en respectant les normes actuelles de confort et de sécurité.

Ainsi, cette réhabilitation vise non seulement à redonner vie au grand café, mais aussi à renforcer les liens entre les habitants de la commune, en créant un espace de rencontres

Ce projet vise à enrichir l'offre locale en matière de restauration et devra trouver son positionnement propre sans déséquilibrer l'offre existante :

- présence de deux guinguettes à l'est de la commune,
- un établissement spécialisé burgers,
- deux pizzerias, un snack et un traiteur principalement orientés vente à emporter,
- commerces alimentaires de proximité,
- offre de restauration encore limitée en cuisine traditionnelle qualitative.

DESCRIPTIF DES LOCAUX ET AMENAGEMENTS

L'objectif du projet est de créer un espace convivial et accueillant à Villelongue, où les habitants pourront non seulement se retrouver autour d'un bon café, ou d'un verre mais également savourer des repas variés et de qualité.

La commune souhaite développer un bistro, café/brasserie qui se distingue par son ambiance chaleureuse et son offre diversifiée, permettant ainsi aux Villelonguets de profiter d'un lieu de rencontre idéal, que ce soit pour prendre un petit déjeuner, déjeuner ou simplement passer un moment agréable entre amis ou en famille.

Locaux

- surface intérieure : environ 130 m² ;
- terrasse extérieure estimée : environ 100 m² ;
- ERP inférieur à 100 personnes ;

- travaux en cours de programmation :
 - sécurité incendie,
 - accessibilité,
 - rénovation énergétique,
 - réorganisation fonctionnelle,
 - embellissement architectural,
 - Aménagement de la cuisine.

Aménagements extérieurs

Projet de requalification de la place :

- végétalisation,
- pergolas,
- traitement qualitatif des sols,
- mobilier urbain,
- terrasse conviviale,
- Eclairage.

L'objectif est de proposer des produits de qualité, sains et adaptés aux habitants comme aux visiteurs, une carte variée à des tarifs abordables à consommer sur place avec possibilité limitée de vente à emporter.

La commune attend également une amplitude d'ouverture suffisante, des animations ponctuelles et une participation aux événements communaux.

Les candidats pourront proposer :

- une cuisine méditerranéenne,
- catalane,
- bistrot qualitative,
- tapas,
- produits locaux,
- ou toute offre cohérente avec l'identité du projet communal.

Il est précisé que l'occupation accordée se fera en contrepartie du versement d'une redevance domaniale mensuelle dont le montant tient compte des avantages de toute nature, procurés au titulaire de l'autorisation.

En fonction de la nature des travaux à réaliser, la prévision d'exploitation est estimée à l'été 2027.

CONDITIONS D'OCCUPATION

Nature juridique

Convention d'occupation du domaine public.

Durée

- 12 mois
- reconductible une fois

Redevance

La redevance mensuelle prévisionnelle minimum est estimée autour de 2 500 €, comprenant

- mise à disposition du local communal rénové,
- terrasse,
- licence IV communale,
- valorisation des investissements réalisés par la commune.

Licence IV

La commune mettra à disposition une licence IV dans le cadre de la convention.

Résiliation

La commune pourra résilier la convention pour motif d'intérêt général dans les conditions prévues au contrat.

Participation du futur exploitant à la conception

Le candidat retenu participera aux réunions techniques relatives :

- aux aménagements intérieurs,
- à l'ergonomie des espaces,
- aux équipements professionnels,
- aux usages de terrasse.

Cette participation ne confère aucun droit sur la propriété communale ni sur les marchés de travaux.

Responsabilités du prestataire

- Assurer la gestion quotidienne du Grand Café.
- Garantir la propreté et l'entretien du bâtiment et de son environnement.
- Respecter les horaires d'ouverture définis en accord avec la commune
- Proposer une carte variée et renouvelée régulièrement.
- Respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire et de la réglementation sur les débits de boissons.
- Respect de la réglementation sur les nuisances sonores.

Engagements environnementaux et d'aménagement

- Favoriser l'utilisation de produits locaux et de saison.
- Mettre en place des pratiques de réduction des déchets.

Engagements liés à la vente de boissons alcoolisées

- Conformément à l'article L2112-2 du CGCT, sensibiliser et prévenir les consommations excessives d'alcool et les dangers qui peuvent en résulter.
- Conformément à l'article L3342-1 du Code de la Santé Publique, interdiction de vendre de l'alcool aux mineurs.
- Conformément à l'article L3321-1 et suivants du Code de la Santé Publique, veiller au respect de la législation sur les débits de boissons et la protection des lieux fréquentés par des mineurs.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Candidature

- lettre de motivation ;
- présentation du candidat ;
- extrait KBIS ou équivalent ;
- références professionnelles ;
- CV ;
- attestations fiscales et sociales ;
- capacités financières.

Offre / projet d'exploitation

- concept détaillé ;
- carte envisagée ;
- horaires d'ouverture ;
- stratégie annuelle et saisonnière ;
- politique tarifaire indicative ;
- redevance mensuelle ;
- animations envisagées ;
- organisation RH ;
- vision de l'intégration locale et harmonie générale ;
- besoins techniques particuliers.

Critères de sélection :

Critères	Pondération
Qualité et cohérence du projet d'exploitation	30 %
Expérience professionnelle et références	15 %
Capacité financière et solidité économique	10 %
Contribution à l'animation du centre-bourg	5 %
Originalité et harmonie des choix décoratifs	5 %
Pertinence de l'intégration dans le projet architectural	5 %
Montant de la redevance mensuelle	30 %



